

## DROIT DE REPONSE

A L'Haÿ-les-Roses, le 13/12/2022

**En réponse au communiqué de presse mensonger du maire de L'Haÿ-les-Roses, publié sous le titre « réponse aux démarches de l'opposition municipale »**

Le maire de L'Haÿ-les-Roses a publié un communiqué sous le titre « réponse aux démarches de l'opposition municipale ».

Ce communiqué est produit suite à plusieurs articles parus dans la presse nationale et locale faisant état de la saisine du parquet financier, c'est-à-dire de la justice pénale, suite aux opérations des projets Cœur de Ville-Roseraie et marché Locarno. Nous rappelons que la presse est libre dans ce pays, que c'est à son honneur d'investiguer et de porter à la connaissance du public des faits vérifiés. **S'il n'y avait pas eu de sujet d'interrogation, il n'y aurait pas eu d'articles. Et la réputation de la ville n'aurait pas été entachée.**

Nous remarquons la volonté de confondre la justice administrative et la justice pénale. Ce sont deux juridictions différentes, ne traitant pas des mêmes sujets. **La justice pénale s'intéresse ici aux éventuelles malversations financières. Ce qui n'a rien à voir avec les recours administratifs portés par les citoyens, des associations, et les élus.**

Enfin ce communiqué accuse l'opposition d'être à l'origine de la démarche d'ANTICOR. C'est faire injure à cette respectable association, surtout que nos groupes n'ont jamais eu le moindre contact avec cette association. **En conséquence, et en raison du mauvais procès qui nous est fait, nous nous réservons le droit de porter plainte pour diffamation contre le maire et la mairie.**

Olivier LAFAYE

Président du groupe Réveillons L'Haÿ

Sophian MOUALHI

Président du groupe L'Haÿ En Commun